

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDELIMA - 2025



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

Document d'appui à consulter p.6 :

- Budget réalisé 2024 en comparaison du budget prévisionnel voté lors de l'Assemblée générale du 18 mars 2024 à Paris.

PARTIE I - LE COMPTE DE RESULTAT

Préambule général sur le résultat 2024 :

Lors de l'assemblée générale de mars 2024, nous avons présenté un budget prévisionnel à hauteur de 733 234 €. Ce budget prévisionnel était en baisse par rapport au budget 2023 puisqu'il incluait 85k € de budget alloué au projet Déclik – Décarbonons le live collectivement au lieu de 230k € l'année précédente.

Le budget réalisé 2024 présente un total de charges de 732 324 €, soit 910 € de moins que le budget prévisionnel que nous avons voté lors de l'assemblée générale de mars. Le résultat de l'année 2024 est excédentaire de 20 542 €. Lors de l'assemblée générale du 24 mars 2025, il est proposé de voter que la somme de 10 542 € soit affectée au report à nouveau et que 10k € soit affectés à la Tontine de manière à venir renforcer le soutien aux adhérents à l'avenir. Cette décision porterait ainsi le fond dédié à ce dispositif à 65 500 €.

Comme voté par les adhérents lors de l'Assemblée générale de mars 2023, les fonds présents en réserves libres, à hauteur de 48k €, sont transférés vers les fonds associatifs portant ainsi ces derniers à 99k € au 31/12/2024.

A. ANALYSE DES CHARGES 2024

- a. Les charges de structure : une augmentation de 5 % (soit + 2k €) par rapport au budget prévisionnel sur une masse budgétaire totale de 49k €

Les écarts significatifs sur ce poste sont essentiellement liés aux variations suivantes :

- « Fournitures et petits matériels » (+2 515 €) : cette augmentation est principalement due au renouvellement et à l'achat d'ordinateurs au sein de l'équipe ainsi qu'à l'achat d'un nouveau serveur de stockage de données/fichiers en réseau.
- « Services extérieurs » (+ 3 169 €) : cette augmentation est due à une meilleure appréciation du calendrier concernant la facturation annuelle des honoraires du Commissaire aux comptes. En effet, la société

Intuitu & Associés avait pour modalités de présenter la facturation de ses honoraires en 2 factures, la première en fin d'année de l'exercice concernée et la seconde lors du 1er trimestre N+1. De manière à bien pouvoir associer les frais correspondants à l'exercice en cours, le choix a été fait de passer en facture non parvenue le deuxième acompte d'intervention sur les comptes 2024. Cette opération a donc pour résultat une augmentation de la ligne « Honoraires ».

b. Les charges liées à l'activité : une diminution de près de 19 % (soit - 51k €) par rapport au budget prévisionnel sur une masse budgétaire totale de 229 676 €

D'une manière générale, ces lignes budgétaires contiennent principalement des prestations, des frais de déplacement, de restauration, et/ou d'hébergement qui sont liées à l'organisation d'événements, de temps de travail avec les adhérents, avec les partenaires, avec d'autres réseaux et fédérations.

La principale différence entre le budget prévisionnel et le réalisé est liée aux dépenses du projet Déclic qui n'ont pas toutes eu lieu en 2024 (-36 € par rapport au BP 24). Le projet, ayant rencontré quelques ralentissements dans le calendrier initialement fixé fin 2022, ce dernier s'imaginera finalement sur trois exercices comptables (2023, 2024 et 2025). Un reliquat de 6k € est ainsi placé en fonds dédiés et le solde du financement de la Caisse des Dépôts (PIA4 – Alternatives vertes), à hauteur de 30k € et disponible après traitement du bilan du projet, sera finalement demandée lors de l'exercice 2025.

Certaines baisses de lignes sont à expliquer :

- Dans la section « **GT, Rencontres, Structuration** » :
 - Les GT « EPL – Mode de gestion » et « Billetterie / Socoop » n'ont finalement pas engagé de frais en 2024 ;
 - Le GT « Rencontres Fonction direction générale/Jumelage » a vu le décalage de ses actions entraînant potentiellement des frais pour l'exercice 2025 ;
 - Le GT « Jeune public & Action culturelle » n'a pas connu les mêmes sollicitations en matière de partenariat extérieur en 2024 qu'en 2023.
- Les frais prévus pour les chantiers d'« **Observation et d'études** » en 2024 n'ont été que partiellement engagés (-2 745 €) : des frais de déplacement concernant le GT OPP et le collectif POPP n'ont pas été nécessaires et aucune publication n'a été réalisée cette année ;
- Les frais d'organisation des **Bureaux exécutifs** présentent une baisse de - 4k €, et ce principalement à cause d'une réunion prévue en présentiel ayant dû être basculée en visioconférence ;
- Dans la section « **Coopération professionnelle** » :
 - Les lignes « Frais mission travail partenarial », « SOLIMA/GTMA/RTLMA » et « Interfédé & travaux entre acteurs » sont peu élevées, car il s'agit principalement de frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) sur des temps de travail et de réunion en présentiel qui ont pu prendre d'autres formes en 2024 (visioconférence, rdvs accolés à d'autres temps forts au cours de l'année...)

La ligne dédiée à l'« **Accompagnement des adhérents** » est pour sa part en augmentation. En effet, les frais engagés pour cet axe du projet étant principalement des dépenses liées aux déplacements de la salariée en charge de cette mission au sein de l'équipe, ces derniers peuvent varier d'une année à l'autre selon les structures accompagnées et leur éloignement géographique entre elles. En effet, la salariée réalise la majorité de ses missions sur le terrain au contact des adhérents.

D'autres sont à nuancer :

- Les frais liés à l'organisation de temps forts comme l'Assemblée générale, les rencontres fonctions techniques ou encore les rencontres pratiques musicales actuelles et populaires sont effectivement à nuancer, car ils englobent des coûts d'organisation, et plus particulièrement, des coûts de restauration pour l'ensemble des personnes participantes. Une refacturation de ces repas est donc présentée en produits propres dans la section « Refacturation – repas et frais temps fédéraux ».

c. Les charges de personnel : une légère diminution de 3 % (soit - 8k €)

Au cours de l'année 2024, l'équipe salariée de la FEDELIMA a pu connaître plusieurs mouvements. En effet, cet exercice a pu voir le départ de :

- Cécile Verschaeve, ancienne coordinatrice de la vie associative et de la mise en œuvre du projet (mars)

- Boris Colin, ancien coordinateur des collaborations intersectorielles (mai)
- Célia Berthet-Hilaire, ancienne chargée de mission développement durable et diversité (août)

Et l'arrivée de :

- Antoine Cordier, coordinateur de la dynamique fédérale et de la vie associative (septembre)
- Johan Dupuis, coordinateur de l'information et de la valorisation de la fédération (septembre)

La diminution de ces charges de personnel s'explique principalement par une variation de la dotation provisions congés payés de - 9 623 € due au départ des 3 ancien-nes salarié-es et donc à un nombre moins important de jours de congés payés et de charges sur congés payés à provisionner vers l'exercice 2025.

d. Les autres charges : forte augmentation de 24k € à 81k €

La variation de cette section est principalement liée aux « Fonds dédiés » avec un montant de 76k € correspondant aux subventions et aides perçues pour des projets qui se poursuivront en 2025. Ces fonds dédiés sont composés de :

- 15 258 € pour les missions en faveur de l'égalité et de la diversité ;
- 6 697 € pour le projet Déclic – Décarbonons le live collectivement ;
- 54 713 € pour le dispositif Pulse!

B. ANALYSE DES PRODUITS 2024

a. Les produits propres : une augmentation de 8 % (soit + 12k €)

Le premier élément expliquant cette variation est l'augmentation de + 5k € en « Interventions - Formations » correspondant aux recettes liées au parcours d'accompagnement à la fonction de direction d'un lieu de musiques actuelles (en partenariat avec le SMA et le CNM). En effet, au regard d'une demande grandissante chaque année et du fait que le parcours ait été ouvert à toutes personnes le souhaitant (parcours réservé aux adhérents SMA et/ou FEDELIMA en 2023), certains modules ont pu être doublés, générant ainsi plus de recettes.

Par ailleurs + 7k € supplémentaires sont à constater sur la ligne « Refacturation – repas et temps fédéraux ». Cette augmentation est à nuancer, car il s'agit des frais, majoritairement de restauration, refacturés aux adhérents à la suite de rencontres et temps fédéraux. Concernant les rencontres pratiques musicales actuelles et populaires, ces dernières étant coorganisées avec la FAMDT et le Collectif RPM, le montant est plus élevé car la FEDELIMA a pu refacturer des frais d'organisation à ces structures.

b. Les partenariats : une légère baisse de 3 % (- 12k €) à nuancer

Cette variation, aussi légère soit-elle, s'explique au travers de multiples éléments recensés durant l'exercice.

Comme évoqué dans l'analyse des charges, le projet Déclic ayant rencontré quelques ralentissements dans le calendrier initialement fixé fin 2022, ce dernier s'imaginera finalement sur trois exercices comptables (2023, 2024 et 2025). Le solde du financement de la Caisse des dépôts (PIA4 – Alternatives vertes), à hauteur de 30k € et disponible après traitement du bilan du projet, sera finalement demandée lors du second semestre de l'exercice 2025.

Au regard de la nouvelle CPO 2024-2027 travaillée avec le ministère de la Culture – DGCA durant le 2ème semestre 2023, le partenariat de ce dernier est en évolution avec une augmentation de + 20k €, portant ainsi leur soutien annuel à 260k € (contre 240 k € lors de la précédente CPO 2020-2023).

Le partenariat avec le Centre National de la Musique, par le biais de la commission structuration, est maintenu à hauteur de 95k € (même montant que 2023).

L'année 2024 a également pu être témoin du lancement d'un nouveau dispositif de mentorat en direction des techniciennes du spectacle vivant nommé Pulse!. Ce nouveau projet a pu voir le jour grâce au financement du Centre National de la Musique (commission égalité et inclusion) à hauteur de 34k €, de celui du ministère

chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes à hauteur de 30k € ainsi que de fonds dédiés issus d'un précédent financement du ministère de la Culture – DGCA axé sur l'Égalité et la Diversité.

Enfin, cet exercice a également pu voir l'arrêt du programme de soutien « Structure d'information et de diffusion » porté par la SACEM sur lequel la FEDELIMA émargeait depuis l'année 2013. Cette non-reconduction prend la forme d'une perte de 16k €.

c. Les autres produits : un produit exceptionnel de 21k €

L'année 2024 a pu constater la liquidation de la société ICOOP. Pour rappel, la FEDELIMA est sociétaire à hauteur de 88,9% des parts. Lors de l'Assemblée générale de liquidation le 18 novembre 2024, celle-ci a confirmé la liquidation de la société et a décidé la répartition entre sociétaires du solde de trésorerie positif d'ICOOP à la liquidation avec, concernant la FEDELIMA, l'attribution d'une somme nette de 21 498,60 €. Une recontextualisation détaillée est présentée dans la partie de ce rapport financier dédiée à ICOOP.

En parallèle et comme présenté à l'Assemblée générale en février 2024, une partie des subventions perçues pour la mise en œuvre de l'axe « Diversité – Égalité », non engagée en 2023 et placée en fonds dédiés pour l'année 2024 pour un total de 38k €, a pu être reprise en totalité. Concernant le projet Déclif, c'est également bien un total de 61k € qui a pu être repris pour la continuité des actions en 2024.

On note également une reprise de provisions risques et charges de 2 700 € en lien avec le départ de l'ancienne coordinatrice de la vie associative et de la mise en œuvre du projet, Cécile Verschaeve.

PARTIE II - LE BILAN 2024

Les capitaux propres s'élevaient au 31.12.2023 à 119 091 €.

Comme voté par les adhérents lors de l'Assemblée générale du 18 mars 2024 (Paris), le résultat déficitaire 2023 de - 22 389 € a pu être affecté aux réserves libres et ces réserves ont pu, par la suite, être transférées vers les fonds associatifs.

Suite à ces affectations, les capitaux propres au 31.12.2024 s'élèvent donc à 139 633 € répartis en :

- Report à nouveau : 99 091 €
- Réserves libres : 0 €
- Autres réserves : 20 000 € dédiés au dispositif TONTINE
- Le résultat de l'exercice 2024 : 20 542 €

Concernant le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 (20 542 €), il est proposé que celui-ci soit affecté au report à nouveau.

La situation de trésorerie est sereine avec des disponibilités à hauteur de 180k €. Les besoins en fonds de roulement sont estimés à 24 jours.

PARTIE III – ICOOP

Depuis l'année 2023, l'activité portée par la société ICOOP est peu à peu transférée vers l'association POPP, collectif pour l'Observation Participative et Partagée (<https://cpopp.org/>). La plateforme Gimic a été cédée par iCOOP à POPP pour 1 euro symbolique. POPP en assure désormais la gestion et la maintenance. Cette association s'est fortement structurée en 2023, par la mise en place d'une gouvernance, de groupes de travail, d'un 1er emploi salarié à 80 %. La FEDELIMA reste d'ailleurs présente et investie dans la gouvernance de cette nouvelle association qui réunit 25 organisations, fédérations et réseaux culturels et de l'ESS.

Le 17 mai 2024, les sociétaires d'ICOOP ont pu voter la dissolution anticipée de la société lors d'une assemblée générale extraordinaire. Au jour de cette décision, Le capital social était fixé à la somme de 199 394 € et ce depuis le 31.12.2015.

Pour rappel, les sociétaires d'ICOOP sont :

- La FEDELIMA pour 10 823 parts (88,9%)
- La FFEC – Fédération française des écoles de cirques pour 420 parts (3,45%)
- ORAMA ID pour 780 parts (6,4%)
- La Société Deuxième à gauche (premiers développeurs de GIMIC, Société qui a aujourd'hui déposé le bilan) pour 150 parts (1,25%)

Par la suite, une assemblée générale extraordinaire de liquidation de la société en date du 18 novembre 2024 a confirmé la liquidation de la société et a décidé la répartition entre sociétaires du solde de trésorerie positif d'ICOOP à la liquidation avec, concernant la FEDELIMA, l'attribution d'une somme nette de 21 498,60 €.

Cette opération de répartition de la trésorerie a donc généré un produit exceptionnel de 21 498,60 € dans les comptes de la FEDELIMA au 31/12/2024.

Cette assemblée générale extraordinaire a prononcé la clôture définitive de la liquidation de la société iCOOP dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour.

En conclusion, je vous demande d'approuver ce rapport financier ainsi que le budget réalisé de l'exercice 2024. De plus, au regard du résultat excédentaire de 20 542 €, je vous propose que la somme de 10 542 € soit affectée au report à nouveau et que 10k € soit affectés à la Tontine de manière à venir renforcer le soutien aux adhérents à l'avenir. Cette décision porterait ainsi le fond dédié à ce dispositif à 65 500 €.

À Paris, le 24 mars 2025
Pierre Gau, trésorier de la FEDELIMA

FEDELIMA - BUDGET RÉALISÉ 2024

FEDELIMA - BUDGET RÉALISÉ 2024					
CHARGES	BP 2024 voté AG 18.03	BR 2024	PRODUITS	BP 2024 voté AG 18.03	BR 2024
CHARGES DE STRUCTURE		47 000 €	49 139 €	PRODUITS PROPRES	
FOURNITURES ET PETITS MATÉRIEL	3 000 €	5 515 €	COTISATIONS	169 000 €	166 123 €
COÛT DES LOCAUX	24 500 €	23 644 €	INTERVENTIONS - FORMATIONS	6 500 €	12 147 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3 500 €	2 819 €	PRODUITS DIVERS - REFACTURATION DE FRAIS	5 000 €	6 859 €
COMMUNICATION ET SITE INTERNET	3 000 €	1 872 €	REFACTURATION - REPAS ET FRAIS TEMPS FÉDÉRAUX	2 000 €	9 191 €
SERVICES EXTÉRIEURS	9 000 €	12 169 €	RENCONTRES FONCTIONS TECHNIQUES	2 000 €	2 000 €
PRESTATIONS DE SERVICES - LOGICIELS	2 800 €	3 415 €	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	-	1 060 €
HONORAIRES	5 160 €	7 545 €	RENCONTRES PRATIQUES MUSICALES ACTUELLES ET POPULAIRES	-	6 131 €
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 040 €	1 209 €			
RÉUNION ÉQUIPE	4 000 €	3 120 €			
CHARGES D'ACTIVITÉS		280 700 €	229 676 €	PARTENARIATS	
VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRALE	55 200 €	51 428 €	MINISTÈRE DE LA CULTURE / DGCA	259 875 €	259 875 €
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4 700 €	5 839 €	CPO 2020-2023 (gel 5%)	259 875 €	259 875 €
COMITÉ D'ORIENTATION	500 €	-	CNM	110 000 €	129 000 €
BUREAU EXÉCUTIF	10 000 €	5 429 €	COMMISSION STRUCTURATION	95 000 €	95 000 €
FRAIS DIVERS	2 000 €	1 455 €	COMMISSION EGALITE	15 000 €	34 000 €
RAFFUTI - JOURNÉES PROFESSIONNELLES	38 000 €	38 705 €	MINISTÈRE CHARGE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES	15 000 €	30 000 €
ACCOMPAGNEMENTS DES ADHÉRENTS	6 200 €	7 959 €	DISPOSITIF PULSE!	15 000 €	30 000 €
OBSERVATION & ÉTUDES	4 500 €	1 755 €	MINISTÈRE ÉDUCATION NATIONALE / DIEPVA	5 800 €	5 290 €
GT OPP	500 €	-	FONDS DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	5 800 €	5 290 €
POPP	2 500 €	1 755 €	CAISSE DES DÉPÔTS	30 000 €	-
PUBLICATIONS	1 500 €	-	PIA4 - ATLERNATIVES VERTES	30 000 €	-
EUROPE & INTERNATIONAL	3 600 €	2 616 €	SOCIÉTÉ CIVILE	16 000 €	-
LIVE DMA	3 600 €	2 616 €	SACEM	16 000 €	-
VALORISATION DES ADHERENTS - PREVIOULSY ON	3 800 €	3 235 €	ANRT (CIFRE)	9 000 €	8 995 €
COOPÉRATION PROFESSIONNELLE	24 000 €	19 854 €			
FRAIS MISSION TRAVAIL PARTENARIAL (DGCA, CNM,...)	2 500 €	621 €			
SOLIMA / GTMA / RTLMA	1 500 €	169 €			
UFISC / SMA / AGI-SON / ARVIVA / CAC / PVN / OLC	9 000 €	9 852 €			
INTER-FÉDÉ & TRAVAUX ENTRE ACTEURS	2 000 €	1 054 €			
PARTICIPATION COLLOQUES - TABLES RONDES	9 000 €	7 885 €			
PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DIRECTION	-	273 €			
GROUPE DE TRAVAIL ET STRUCTURATION	98 400 €	99 701 €			
RENCONTRES FONCTIONS TECHNIQUES	6 000 €	7 987 €			
RENCONTRES FONCTION DIRECTION GÉNÉRALE/JUMELAGE	2 000 €	-			
RENCONTRES PRATIQUES MUSICALES ACTUELLES ET POPULAIRES	5 000 €	10 070 €			
RENCONTRES DÉCLIC	5 000 €	10 178 €			
GT TRANSITION ÉCOLOGIQUE	3 500 €	2 382 €			
DISPOSITIF WAH MENTORAT+WAH'TS UPI+PULSE	65 000 €	62 356 €			
GT ÉGALITÉ	3 400 €	3 537 €			
GT DIVERSITÉ	1 000 €	703 €			
GT JEUNE-PUBLIC & ACTION CULTURELLE	2 000 €	548 €			
GT EPL - MODE DE GESTION	3 000 €	-			
POP MIND	2 000 €	1 940 €			
GT BILLETTERIE / SOCOOP	500 €	-			
PROJET DÉCLIC (PHASE 3)		85 000 €	43 128 €	FORMATION	
CHARGES DE PERSONNEL		381 034 €	372 224 €	PRISES EN CHARGE UNIFORMATION	
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	267 800 €	267 358 €		3 000 €	1 003 €
COTISATIONS SOCIALES	100 534 €	102 967 €			
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	12 700 €	11 522 €			
VARIATION DE LA DOTATION PROVISIONS CONGÉS PAYÉS	-	9 623 €			
AUTRES CHARGES		24 500 €	81 285 €	AUTRES PRODUITS	
IMPÔTS & TAXES	8 000 €	3 671 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	105 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	471 €	PRODUITS FINANCIERS	-	469 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	21 749 €
DOTATION PROVISION / RISQUES & CHARGES	-	475 €	REPRISE DE PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 700 €	2 700 €
FONDS DÉDIÉS	16 500 €	76 668 €	REPRISE SUR FONDS DÉDIÉS	99 359 €	99 359 €
AXE ÉGALITÉ/DIVERSITÉ	16 500 €	15 258 €	AXE ÉGALITE/DIVERSITÉ	15 258 €	37 859 €
PROJET DÉCLIC	-	6 697 €	PROJET DÉCLIC	61 500 €	61 500 €
DISPOSITIF PULSE!	-	54 713 €			
TOTAL CHARGES		733 234 €	732 324 €	TOTAL PRODUITS	
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE		- €	20 542 €	TOTAL GÉNÉRAL	
TOTAL GÉNÉRAL		733 234 €	752 865 €	TOTAL GÉNÉRAL	
TOTAL GÉNÉRAL		733 234 €	752 865 €	TOTAL GÉNÉRAL	